

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 38 (1912)
Heft: 13

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

base du tunnel la molasse, composée de marnes bigarrées et de grès. Dans la combe du chaluet, on est arrivé dans le malm.

Les installations pour le tunnel se trouvent des deux côtés dans le voisinage immédiat des têtes ; au côté nord, il a fallu se procurer un emplacement pour le dépôt des matériaux excavés et, au côté sud, la majeure partie des matériaux est transportée pour servir au remblayage de la station de Granges.

Au côté nord, la ligne est à ciel ouvert sur 605 m. et au côté sud sur 3440 m.

De grands travaux d'art doivent être exécutés au côté sud : ce sont deux viaducs de 292 et 293 m. de longueur.

Une station sera édifiée à l'ouest du village de Granges.

Les plans ont été mis à l'enquête, dans les communes de Moutier et de Longeau, le 16 avril 1910 et, dans la commune de Granges, le 11 avril de la même année. Le Département fédéral des chemins de fer a approuvé le projet général le 28 février 1911 et le projet de construction avec tous les travaux d'art les 11 juin et 28 juillet 1911.

La mise au concours des travaux a eu lieu le 15 juillet 1911, puis ils furent adjugés, par convention du 20 octobre 1911, à la « Société franco-suisse de construction du chemin de fer Moutier-Longeau, F. Allard, L. Chagnaud, A. Couvreux, J. Dollfuss, V. Prudhomme, L. Wiriot et F. Rothpletz ».

Les travaux ont commencé au tunnel de la montagne de Granges, du côté nord, le 7 novembre et, du côté sud, le 6 novembre 1911.

L'acquisition des terrains a été faite dans la commune de Moutier et dans celle de Granges.

Nous publierons régulièrement les bulletins mensuels d'avancement des travaux.

Concours pour l'étude d'un bâtiment destiné à l'Ecole de Commerce, à Lausanne.

(Suite et fin¹).

Rapport du Jury.

Avant de passer au classement définitif des cinq projets primés, le jury procède à une vérification minutieuse des locaux prévus de chaque projet, des relations établies entre les pièces, des dimensions de ces dernières et des dispositions apportées en vue de faciliter le service. Le jury constate ainsi que ces cinq projets remplissent exactement toutes les exigences du programme. Ces projets, suivant l'ordre d'exposition, sont les suivants :

N° 31. « Mahomet ». — Plan dissymétrique parallèle au mur de l'école primaire de Beaulieu, présentant onze classes de front avec deux entrées et deux escaliers à trois rampes. Agrandissement prévu à l'ouest et parallèlement à l'avenue Gindroz, comprenant au rez-de-chaussée le local de gymnastique qui ne peut ainsi être établi indépendamment de cette construction.

¹ Voir N° du 25 juin 1912, page 147.

L'auteur a, semble-t-il, cherché à remédier à ce défaut dans une variante, moins heureuse que le projet lui-même et qui n'est du reste pas primée, où le local de gymnastique est placé dans l'escalier reliant la chaussée du Maupas au préau. Cette disposition produirait un fâcheux effet en masquant trop la façade. L'aménagement de l'annexe future est aussi moins bien et à quelque chose de plus décousu.

La rampe pour bicyclettes du projet principal est très bien comprise, de même que l'entrée est formant perspective dans l'axe de l'avenue projetée.

Bon aménagement intérieur des locaux demandés.

Escalier intérieur un peu somptueux. Façade assez simple et bien équilibrée, mais un peu monotone.

Cube annoncé 33 182 m³ 24, cube réel 37 296 m³ 40.

N° 46. « Orientation S. E. Sud S. O. ». — Parti parallèle au mur de soutènement avec deux retours en arrière, corps au nord, dont l'une pour la gymnastique, ménageant une courette de service centrale. Agrandissement à l'ouest de forme assez irrégulière.

Plan étudié et en bonne proportion, surtout dans la partie destinée aux constructions immédiates. Le reste du projet est moins heureusement trouvé. Beaucoup trop de place perdue en vestibules et vestiaires. Le vestibule de l'entrée principale, notamment, est beaucoup trop vaste de même que celui prévu pour l'annexe.

Somptueux garage à bicyclette, mais avec accès très défectueux.

Un seul escalier, pour le moment, bien proportionné mais un peu excentrique. L'éclairage de certaines parties des couloirs laisse à désirer.

Bon aménagement des locaux demandés mais avec vestiaires trop profonds, un peu de place perdue. Bonne disposition de la salle de gymnastique.

Façades très étudiées, élégantes et pittoresques, peut-être un peu trop moyennageuses.

Cube excessif : 41 438 m³ annoncé, en réalité 41 738 m³.

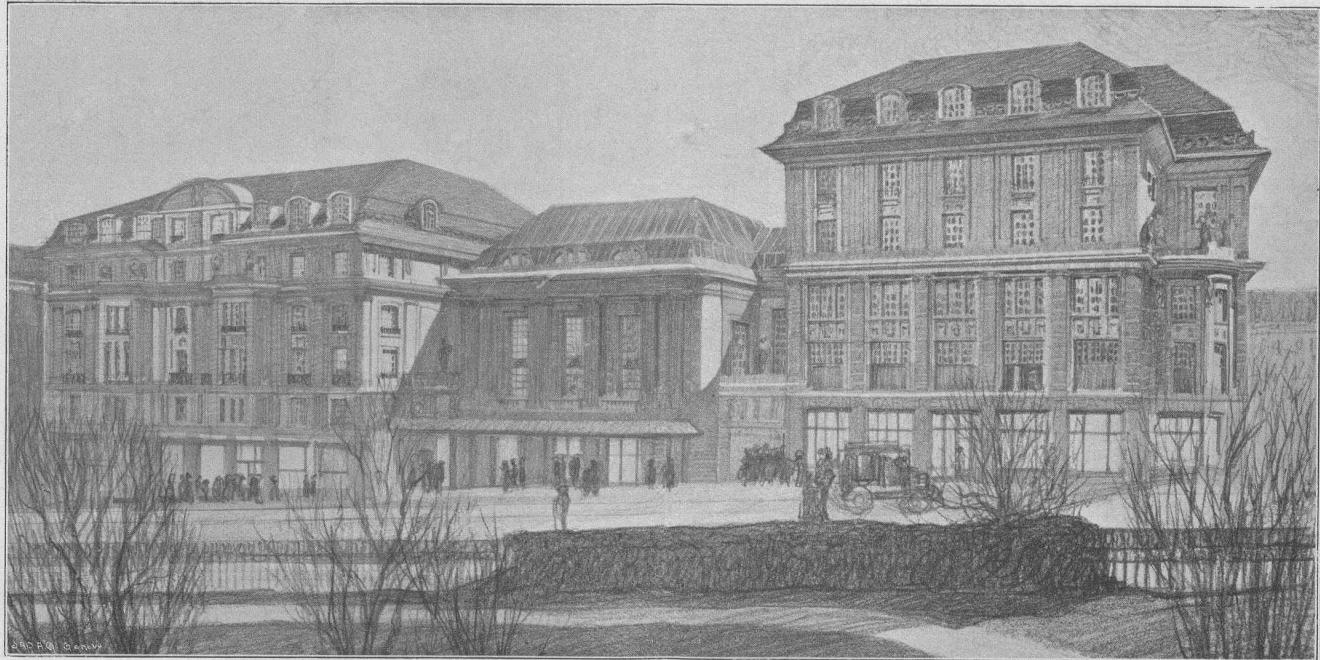
N° 50. « Père Picquand ». — Bâtiment parallèle au grand mur et à bonne distance de celui-ci, axé avec l'école de Beaulieu, ce qui forme un bel ensemble pour le quartier. Agrandissement en retour sur l'avenue Gindroz à l'ouest, laissant un vaste préau très ensoleillé avec entrée bien comprise dans la partie arrondie au sud.

Le projet est supérieur à la variante. Celle-ci n'est pas primée.

Plan très simple se lisant clairement en façade, composé d'un corps central avec escalier à trois rampes en bonnes proportions ; neuf classes au midi, dont trois dans l'avant-corps central. Deux arrière-corps et deux motifs en avant-corps latéraux inégalement décrochés sur la face nord, de façon à donner l'importance à la face à l'est.

Bonne proportion des couloirs. Vestiaires un peu trop importants mais faciles à réduire. Bon emplacement des W.-C. et lavabos. Les locaux sont bien répartis sauf pour les salles de géographie. Celles-ci ne sont pas groupées autour du local pour le matériel ainsi que le demandait le programme, mais c'est une faute de détail facile à corriger, par une nouvelle répartition des locaux, ces pièces étant de même grandeur que les salles d'étude.

Les façades sont simples et d'un bon caractère. Les vides sont heureusement répartis et accusent bien la solidité apparente, ce qui n'est pas le cas dans nombre d'autres projets. Les toitures ne sont pas exagérées et n'enlèveraient pas trop



Perspective.



CONCOURS
POUR LE
THÉÂTRE DE LAUSANNE

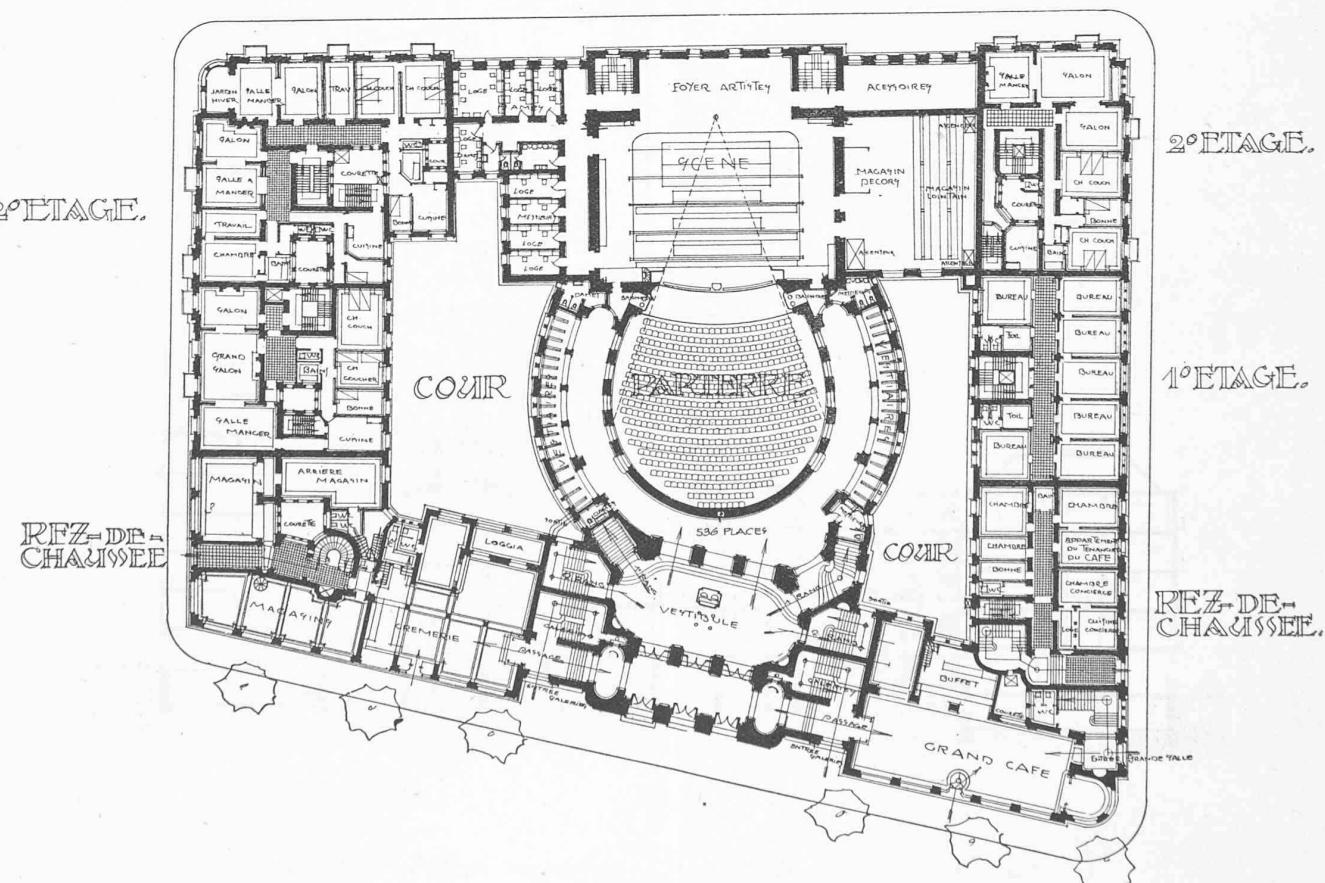
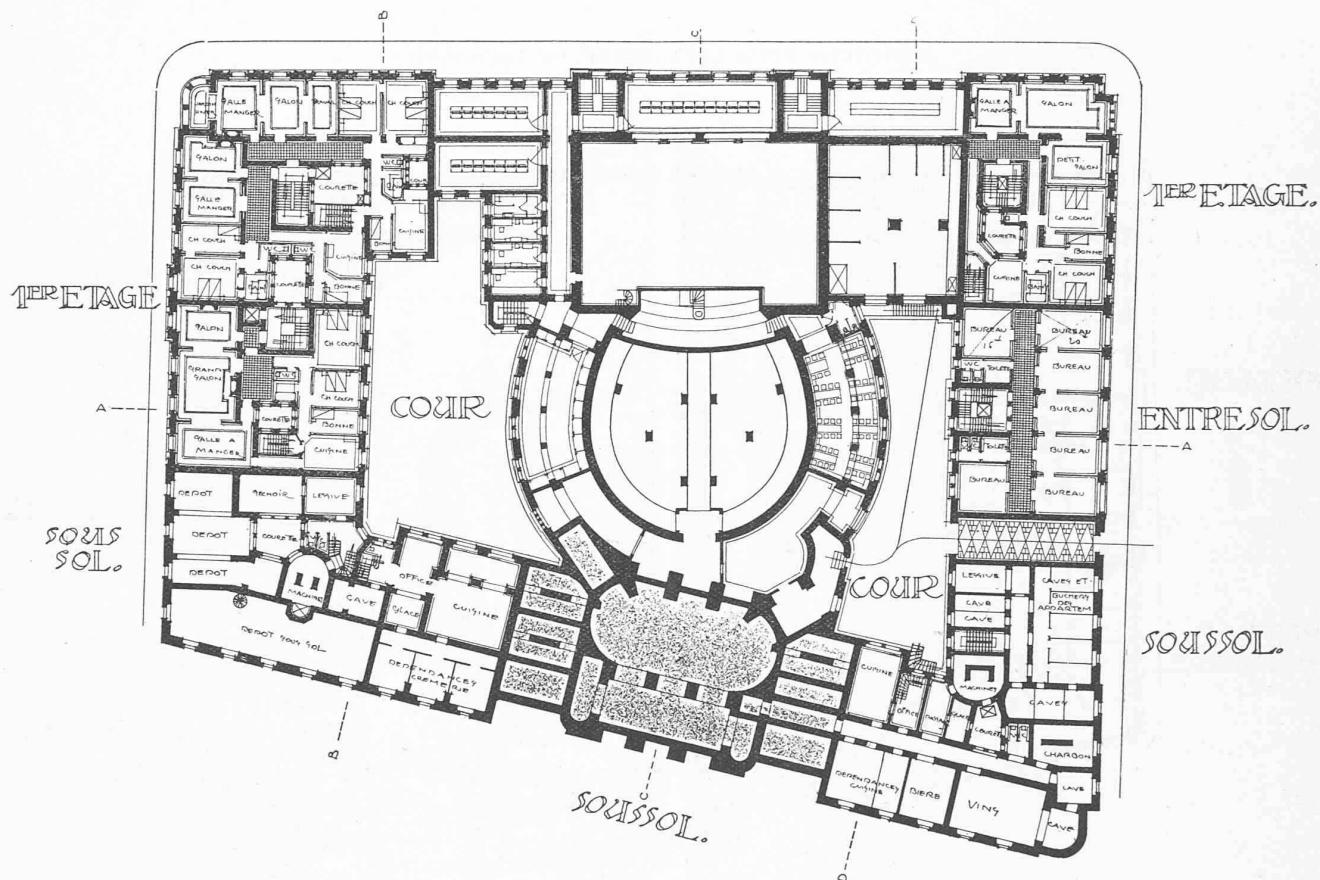
2^e prix :
projet « Noir et Blanc »,
de M. J. Austermeyer,
architecte, à Lausanne.

Détail de la façade principale.

Seite / page

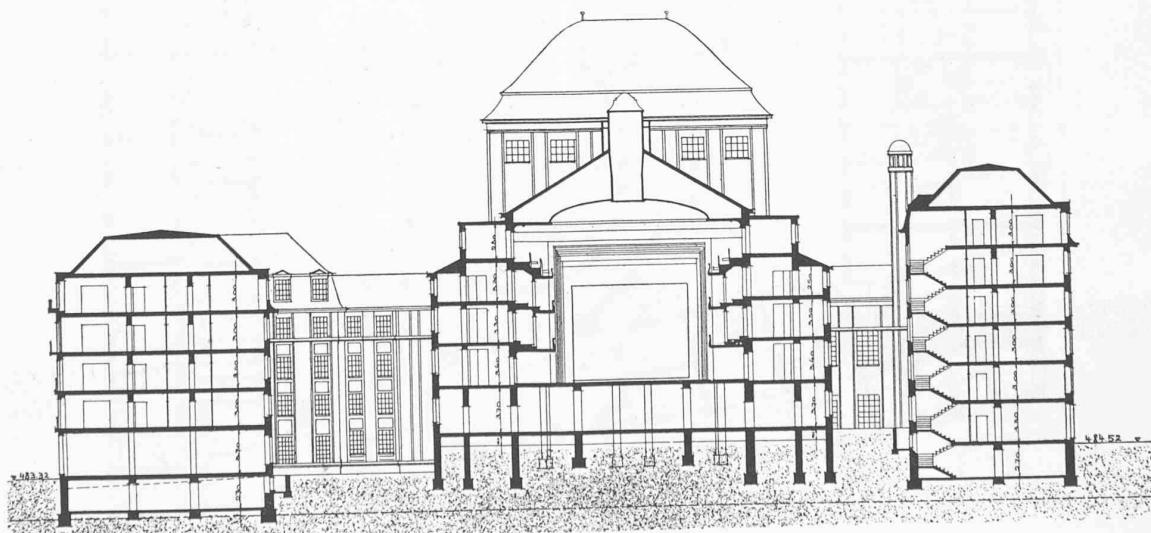
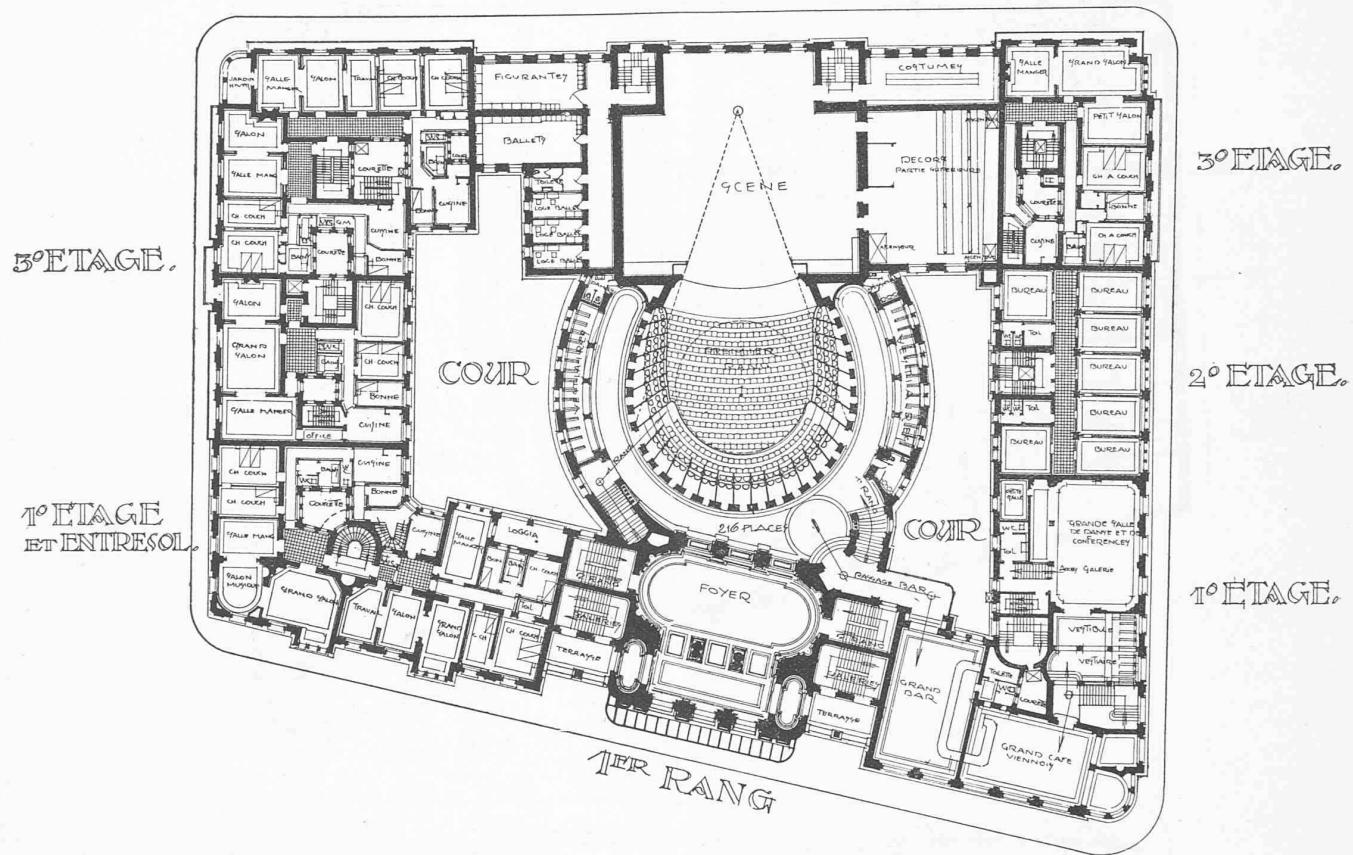
**leer / vide /
blank**

CONCOURS POUR LE THÉÂTRE DE LAUSANNE



2^e prix : projet « Noir et Blanc », de M. J. Austermeyer, architecte, à Lausanne.

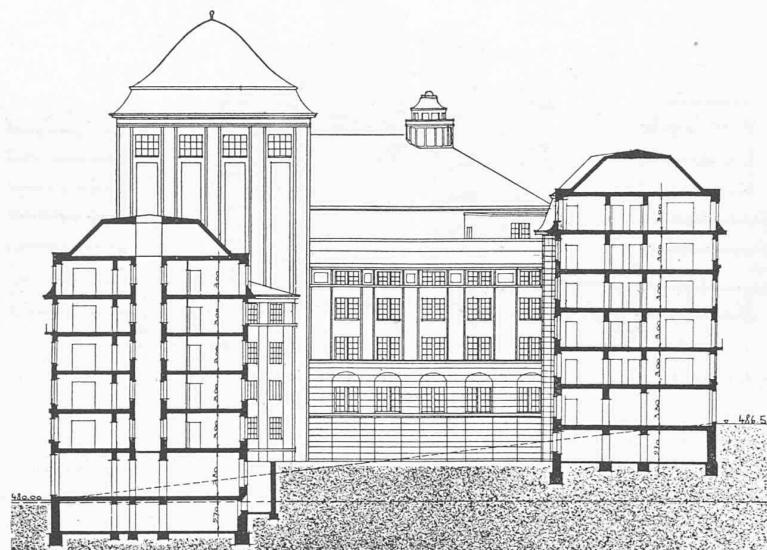
CONCOURS POUR LE THÉÂTRE DE LAUSANNE



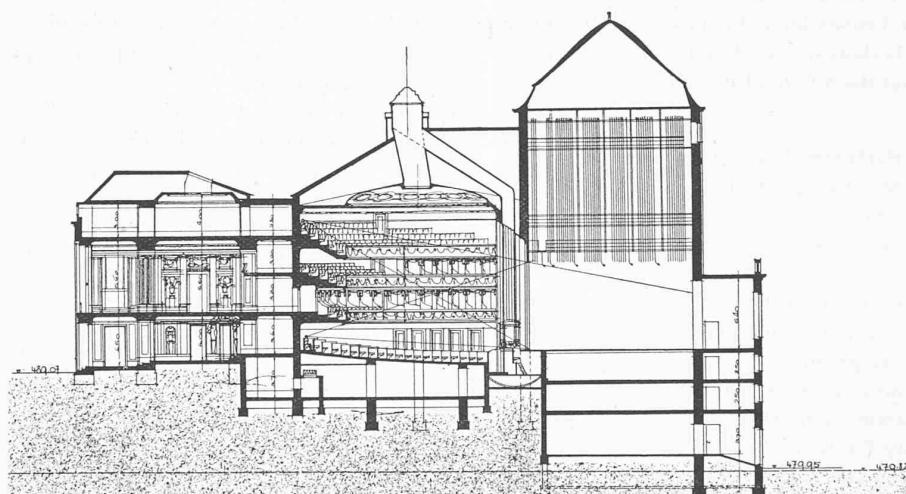
Coupe A-A.

2^e prix : projet « Noir et Blanc », de M. J. Austermeyer, architecte, à Lausanne.

CONCOURS POUR LE THÉÂTRE DE LAUSANNE



Coupe B-B.



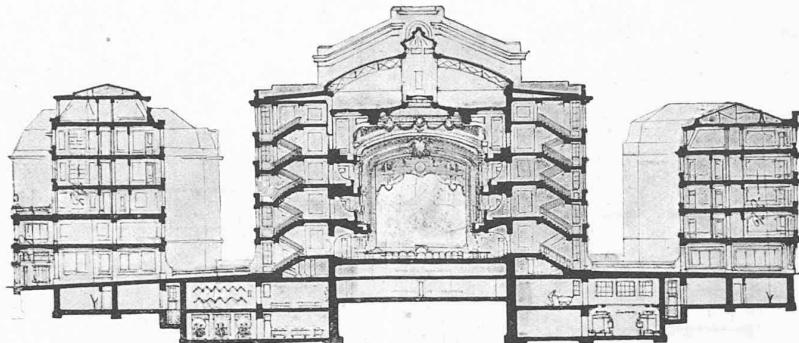
Coupe C-C.



Coupe D-D.

2^e prix : projet « Noir et Blanc », de M. J. Austermeyer, architecte, à Lausanne.

CONCOURS POUR LE THÉÂTRE DE LAUSANNE



Rectification. — La coupe ci-dessus doit être substituée à la *Coupe transversale, salle, escaliers de secours.* de la page 144, N° du 25 juin.

de soleil au préau de l'école de Beaulieu. Le clocheton gagnerait par contre à un peu plus d'élancement.

Perspective un peu lâchée et prise d'un point de vue peu heureusement choisi, ne faisant guère valoir l'ensemble du projet.

Les petits carreaux Louis XVI dans le haut des fenêtres n'ajoutent rien à l'effet d'ensemble et lui nuisent plutôt. Leur emploi ne se justifie pas dans une école où l'on a besoin de toute la lumière, surtout dans le haut des baies.

Cube : 32 506 m³.

N° 52. « *Rasta* ». — Parti simple parallèle au mur de soutènement avec petit avant-corps central, d'une classe et avant-corps latéraux formant pavillons d'angles plus étroffés et donnant plus d'importance à la façade latérale sur l'avenue du 24 Janvier.

Agrandissement en retour à l'ouest et au sud-ouest, aboutissant à la salle de gymnastique placée sur le Maupas et fermant un peu trop le préau.

Plan bien proportionné. Trois escaliers dont deux forment motifs en tourelles. Bonne proportion de couloirs, pas de vestiaires séparés. Assez bonne répartition des locaux.

Très intéressante étude de façade avec toitures élégantes et bien dans le caractère romand. Le fronton central en style renaissance italienne est complètement dépayssé dans cet ensemble où rien ne rappelle le toscan. Forts jolis motifs en perspective à l'aquarelle, d'un bon rendu.

Cube : 34 830 m³.

N° 53. « *Large* ». — Plan très étudié formant ensemble avec l'école de Beaulieu, avec corps principal, parallèle à cette dernière mais placé au centre du terrain et deux ailes en retours latéraux, en arrière, encadrant une grande cour ; l'une de ces ailes réservée aux agrandissements futurs, salle de gymnastique et loge de concierge en annexes et fort bien comprises, donnant de jolis motifs, accompagnant la façade et lui donnant du pittoresque.

L'inconvénient de cette disposition est de rendre le préau sud un peu exigu. Ce dernier du reste très intéressant comme étude d'accès.

Bon groupement de pièces avec deux escaliers en bonnes proportions et bien placé. L'appartement du concierge avec une entrée spéciale est très bien compris. Vestiaires un peu trop profonds.

Les façades sont conçues dans un caractère étranger, manquant de solidité apparente dans les angles et accusant

trop la recherche de naïveté. La frise en attique est trop importante pour le fronton quasi classique qui la surmonte. Les pilastres en porte à faux montés sur l'arcade d'entrée et la petite fenêtre adjacente ne sont admissibles ni comme construction, ni comme effet esthétique.

La perspective de cet intéressant projet est très bien présentée et produit un effet à la fois pittoresque et imposant avec sa terrasse ombragée au premier plan.

Cube : 32 939 m³.

Tenant compte des mérites respectifs des 5 projets primés, le jury, à l'unanimité, décide de leur attribuer le rang qui suit :

- | | |
|----------------------------|---|
| 1 ^{er} prix n° 50 | « <i>Père Picquand</i> ». |
| 2 ^{me} » | n° 53 « <i>Large</i> ». |
| 3 ^{me} » | n° 31 « <i>Mahomet</i> ». |
| 4 ^{me} » | n° 46 « <i>Orientation S. E. Sud S. O.</i> ». |
| 5 ^{me} » | n° 52 « <i>Rasta</i> ». |

Passant ensuite à la répartition de la somme totale de fr. 8000 qui est allouée à titre de récompense aux projets primés, le jury décide la répartition suivante :

Au 1 ^{er} prix.	Fr. 2500
» 2 ^{me} »	» 2000
» 3 ^{me} »	» 1500
» 4 ^{me} »	» 1250
» 5 ^{me} »	» 750
Ensemble . .	Fr. 8000

A l'ouverture des couverts les lauréats du concours se trouvent être les architectes suivants :

- | | |
|----------------------------------|---|
| 1 ^{er} prix de fr. 2500 | MM. Schnell et Ch. Thévenaz, architectes, à Lausanne. |
| 2 ^{me} » » 2000 | » A. Frölich, architecte, à Châltenbourg. |
| 3 ^{me} » » 1500 | » O. Oulevey, architecte, à Lausanne. |
| 4 ^{me} » » 1250 | » Ch. Günthert, architecte, à Vevey |
| 5 ^{me} » » 750 | » M. Vuilleumier et Godet, architectes, à Paris. |

Il est en outre accordé une mention honorable au projet n° 24 « *Dixi Maupas* ».

Comme conclusion de son travail, le jury estime que l'Etat de Vaud peut se déclarer satisfait, soit du nombre important des participants à ce concours, soit de la valeur moyenne des projets présentés.

Sans avoir l'attrait des grandes difficultés vaincues, le

concours pour l'étude d'un bâtiment destiné à l'Ecole de commerce de Lausanne n'en présentait pas moins un fort intéressant problème d'aménagement de son superbe terrain et du parti à prendre pour en utiliser au mieux les nombreuses ressources.

Les solutions présentées ont offert une grande variété et constituent pour la plupart une intéressante recherche soit comme orientation, soit comme étude des accès. Comme presque toujours ce sont les solutions simples et logiques qui ont attiré les suffrages du jury, comme elles avaient du reste déterminé le choix de la grande majorité des concurrents.

Un vaste préau en plein midi, assurant la vue, l'espace et le soleil à l'ensemble des constructions, même dans le cas où les terrains avoisinants viendraient à se couvrir de bâtiments élevés ; un corps principal de construction placé dans le haut de la parcelle, à distance suffisante du mur de soutènement de l'Ecole de Beaulieu pour assurer les facilités d'éclairage et de ventilation, tout en formant autant que possible un ensemble harmonieux avec le bâtiment d'école actuel, dont l'orientation ne laisse rien à désirer. Enfin l'aménagement des agrandissements à prévoir pour l'avenir dans la partie de la parcelle où ces constructions gèneraient le moins à l'accès de la lumière et du soleil, soit dans la partie ouest le long de l'avenue Gindroz, le tout en prévoyant des accès faciles depuis le Maupas et les avenues existantes ou projetées.

Toutes ces qualités se retrouvent, à des degrés divers, dans les cinq projets primés et cela tout spécialement dans la belle étude de MM. Schnell et Thévenaz, dont une prochaine exécution, permettra, nous l'espérons, d'apprécier les heureuses dispositions et la haute valeur encore améliorée par l'étude des plans d'exécution.

Outre ces mérites pratiques et artistiques ce projet présente encore l'avantage de pouvoir être exécuté sans frais exagérés. C'est celui des cinq projets primés qui possède le cube le plus restreint : 32 506 m³ alors que l'un de ceux-ci atteint le chiffre de 41 738 m³.

Sur l'ensemble de 53 projets soumis au jury, il n'y en a que sept présentant un cube inférieur, avec un minimum de 28 100 m³ et 45 qui le dépassent, avec un maximum de 48 067 m³ si l'on ne tient pas compte d'un projet de 67 441 m³ écarté pour insuffisance d'étude.

La moyenne de l'ensemble des projets dont le cube a été vérifié étant de 36 870 m³ le premier prix reste donc de 4 364 m³ au-dessous de ce chiffre.

Avant de terminer sa mission le jury tient tout spécialement à remercier les cinq lauréats ainsi que la grande majorité des concurrents de l'effort considérable qu'ils ont fait en vue de la bonne réussite de cet intéressant concours dont les résultats feront honneur à l'Etat de Vaud et à la ville de Lausanne et méritent certainement les sacrifices pécuniaires qui s'imposent pour en assurer la réussite.

Lausanne, le 19 mars 1912.

Lu et approuvé,

CAMILLE DECOPPET.

PAUL ÉTIER.

F. STEHLIN.

E. PRINCE.

Le rapporteur,

C. MELLEY,

architecte.

Concours pour l'édification d'une Grande Salle de spectacles et d'immeubles locatifs, à Lausanne.

Procès-verbal de la séance du Jury.

Suivant convocation, le Jury s'est réuni à Lausanne, au Casino de Montbenon, le mercredi 24 janvier 1912, à 9 h. 30 du matin.

Il a siégé pendant les journées du 24 et 25 janvier ; étaient présents :

MM. de Wurstenberger, architecte, à Berne.

Eugène Bron, architecte cantonal, à Lausanne.
de Fischer, architecte, à Berne.

Edmond Fatio, architecte, à Genève.

Ortlieb, membre du Conseil d'administration du Casino-Théâtre de Lausanne.

Fr. Pache, municipal, directeur des finances et police de Lausanne.

Paul Rosset, municipal, directeur des travaux de la ville de Lausanne.

MM. de Wurstenberger, architecte, est désigné comme président.

Fatio, architecte, comme rapporteur.

Fr. Pache, municipal, s'est fait excuser pour le 24 janvier.

Lecture est faite du programme du concours et des avis ultérieurs annexés au programme.

Le contrôle des projets est fait et ceux-ci correspondent bien aux données du programme quant à l'échelle et au nombre des plans et façades remis.

Sept projets ont été présentés, ils ont tous été admis par le Jury à prendre part au concours.

Le Jury regrette de voir la faible participation des concurrents pour un travail aussi important.

Voici la liste des projets présentés :

Nº 1. Noir et Blanc. — Nº 2. Thalie. — Nº 3. En loge, en loge. — Nº 4. Festival. — Nº 5. Melpomène. — Nº 6. Ité. — Nº 7. Castigat Ridendo Mores.

Après un premier examen approfondi, le Jury décide d'éliminer les deux projets suivants, ne présentant pas d'intérêt suffisant : Nº 4. Festival. — Nº 6. Ité.

Une étude très soignée permet au Jury de faire le classement suivant :

1^{er} prix, Nº 3, En loge, en loge. — 2^{me} prix, Nº 1, Noir et Blanc. — 3^{me} prix, Nº 5, Melpomène (pour le théâtre c'est la variante qui est primée). — 4^{me} prix, Nº 2, Thalie. — 5^{me} prix, Nº 7, Castigat Ridendo Mores. Le Jury devant, d'après le programme, distribuer 15 000 francs de prime entre 5 à 6 projets, fait la répartition suivante :

1^{er} prix, 6 000 francs; 2^{me} prix, 3 500 francs; 3^{me} prix, 2 700 francs; 4^{me} prix, 1 800 francs; 5^{me} prix, 1 000 francs.

Le Jury procède ensuite à l'ouverture des plis et constate que les projets primés ont pour auteur les architectes suivants :

1^{er} prix, MM. de Rham et Peloux; 2^{me} prix, M. J. Austermeyer; 3^{me} prix, M. Charles Thévenaz; 4^{me} prix, M. Georges Epitaux; 5^{me} prix, M. Edmond Quillet.

La séance est levée à 4 h. 30.

Lausanne, le 25 janvier 1912.

Le Président,

Le Rapporteur,

(Sig.) R. DE WURSTENBERGER, arch. (Sig.) Edmond FATIO, arch.

*Rapport du Jury sur les projets primés.***N° 1. Projet Noir et Blanc.**

Dans son ensemble, le projet « Noir et Blanc » a de belles proportions, toutefois nous aurions préféré voir le théâtre moins dominant et laisser des cours un peu plus larges.

Le projet eût gagné si le théâtre avait été séparé des immeubles avoisinants comme précaution contre l'incendie.

La façade principale sur l'avenue du Théâtre est trop déséquilibrée et l'importance de l'immeuble de droite écrase le théâtre.

L'auteur du projet a eu une heureuse idée en décrochant la façade du théâtre de celles des immeubles adjacents, il est regrettable qu'il n'ait pas développé davantage cette idée.

En ce qui concerne plus spécialement le théâtre, les vestibules sont de bonnes proportions, quoique pas très décoratifs, les escaliers, desservant chaque étage séparément sont bien compris et conformes aux exigences modernes. Il est pourtant regrettable que la communication entre les crèmeries et le restaurant doive se faire par le premier vestibule.

La forme de la grande salle en fer à cheval est élégante, mais la courbure en est trop prononcée sur les côtés, ainsi beaucoup de places des galeries latérales seront-elles sacrifiées. Il aurait dû être prévu au parquet un couloir central pour l'évacuation du public.

Pour les besoins de la ville de Lausanne, le projet comporte trop de loges.

Les dégagements autour de la salle sont très bons ainsi que les vestiaires.

L'orchestre est un peu trop relégué sous la scène.

Les dépendances de la scène sont mal réparties, spécialement pour ce qui concerne les décors. Le local indiqué comme foyer des artistes ne peut être considéré comme tel n'étant pas séparé de la scène.

Omission a été faite du bureau de location.

Dans la distribution des appartements « Noir et Blanc » s'est trouvé plus noir que blanc, trop de recoins et de courettes, outre cela, la hauteur des étages est un peu faible.

Dans ce projet, nous regrettons de voir que les détails, sur bien des points, laissent à désirer, à côté de choses excellentes, alors que l'ensemble du projet paraît à première vue satisfaisant.

N° 2. Projet Thalie.

Dans l'ensemble de ce projet la salle de théâtre est en bonne proportion, par contre les immeubles couvrent une trop grande surface. L'auteur du projet n'a pas non plus tenu compte d'isoler le théâtre des immeubles d'une façon un peu plus efficace que par un mur mitoyen.

La façade principale a bonne allure, toutefois celle du théâtre paraît lourde, et les entrées au rez-de-chaussée écrasées.

Dans le théâtre, les vestibules accaparent trop de place, ce qui a obligé l'auteur du projet à repousser la grande salle trop en arrière en sacrifiant les services de la scène et en restreignant les vestiaires et les toilettes du public.

Les escaliers sont insuffisants et peu décoratifs.

La forme en plan de la salle n'est pas bonne et les galeries trop saillantes sur les côtés obstruerait la vue de la scène pour les places du fond.

Le pourtour du parterre devrait être supprimé car il en obstrue les issues.

La répartition d'environ 500 places aux galeries supérieures est trop forte.

Les portes de secours auraient dû conduire sur les rues latérales et non pas dans la rue de derrière en passant sous la scène.

L'orchestre est trop étroitement logé.

La largeur de la scène est insuffisante, par contre les locaux pour les décors sont bien compris.

Le foyer des artistes devrait être indépendant. Il y a un nombre exagéré d'entrées de service d'où une grande complication pour la surveillance.

Les plans des immeubles auraient dû être étudiés sans cette surabondance de petites cours qui ne seront que des puits obscurs.

Quant aux appartements eux-mêmes, ils sont subdivisés en un trop grand nombre de pièces de dimensions ridiculement petites.

La hauteur des étages est tout à fait insuffisante.

N° 3. En loge, en loge.

Le projet « En loge, en loge » est le résultat d'une étude sérieuse et quoique pouvant prêter le flanc à plusieurs critiques, c'est pourtant un plan exécutable et répondant bien aux conditions du programme et aux exigences d'une bonne mise en valeur du terrain.

Le théâtre pourrait être sensiblement réduit dans ses proportions générales et les immeubles locatifs, par contre, légèrement amplifiés. Malgré cela, la solution trouvée pour l'isolement de la salle de spectacles des immeubles, et les nombreux dégagements facilitant l'évacuation du public dénotent une bonne étude.

La façade principale sur l'avenue du Théâtre par le fait de sa dislocation est une heureuse combinaison où chaque élément est bien mis en valeur et où les terrasses jouent un rôle heureux. La façade du théâtre gagnerait peut-être à être simplifiée. La grande salle est un peu large, aussi certaines places sur les côtés se trouvent-elles sacrifiées derrière les avant-scènes.

Le nombre des loges paraît élevé. La proportion en plan des vestibules et foyer est bonne, mais par contre, ce dernier est trop élevé et pourrait avantageusement être diminué d'un étage, ce qui permettrait d'établir un foyer indépendant pour l'amphithéâtre.

Les dégagements de la salle et les vestiaires sont très bien compris, on ne peut en dire autant des W.-C. et toilettes qui sont insuffisants. Les loges d'avant-scène devraient avoir un dégagement direct sur les couloirs et il est nécessaire aussi d'avoir une communication au rez-de-chaussée entre la salle et la scène.

La scène est bien comprise, l'orchestre est bien logé, les magasins des décors devraient être plus grands, le dépôt des accessoires devrait communiquer directement avec la scène.

Les loges d'artistes, indiquées sur le plan au niveau du premier étage, sont inexécutables, vu la hauteur que doivent avoir les dépôts des décors.

Le bureau de la direction est bien placé.

Dans les maisons locatives, la distribution des appartements est très bonne, toutes les pièces étant très bien éclairées ainsi que les vestibules et les escaliers.

Les étages sont un peu bas.

(A suivre.)